

BRUNO DELARUE

Les Bains de Mer

sur les côtes françaises

C'EST AINSI QUE LA MER OPAQUE, OÙ VIENDRONT SE PRÉCIPITER
LES HABITANTS DES VILLES, DEVINT LE PLUS CLAIR MIROIR DE
DEUX SIÈCLES D'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ OCCIDENTALE.





CI-DESSUS
Fourneau
Deux fillettes sur la plage
 aquarelle
 ©Trouville, villa Montebello - Des Brosses

SOMMAIRE

8	-	Prologue	210	-	Divertissements
12	-	La Mer et la santé	214	-	Promenades et excursions
30	-	Le Chemin de Fer	220	-	La Chasse et la pêche
42	-	« Pays » et « Horsains »	226	-	Les Jeux et divertissements de plein air
56	-	Emergence et organisation des stations balnéaires	230	-	Le Lawn-tennis
68	-	La Guerre des stations	232	-	Le Golf
72	-	Locations, pensions, hôtels	234	-	Le Yachting
82	-	Les Sociétés de bains de mer	236	-	Hippisme
84	-	Etablissements de bains et Casinos	240	-	Du Vélocipède à la Bicyclette
98	-	Les Guides touristiques	242	-	La Gymnastique et les clubs de plage
100	-	Les Gazettes des plages	246	-	Les Colonies de vacances
102	-	Le Bain	248	-	Le Soleil apprivoisé, les Années folles, le balnéaire moderne
104	-	Monologue de Lucien Puech	250	-	Les Années folles
106	-	Le Bain	254	-	Les Congés payés
112	-	Les Réglements de police des bains, la séparation des sexes	256	-	La Révolution automobile
118	-	Du Costume de bain au maillot	260	-	La Côte méditerranéenne
132	-	Les Cabines et les tentes	268	-	Le Camping
144	-	Le Bain à la lame	270	-	Loi sur les stations climatiques ou thermales
156	-	La Natation	272	-	Images et architecture du balnéaire
164	-	Mondanités	274	-	Les Représentations picturales des baigneurs
166	-	La Plage, espace de rencontres et de mondanités	278	-	Les Caricatures
184	-	Le Théâtre de la plage	282	-	Les Affiches
188	-	Le Flirt et les amours	286	-	La Photographie et les cartes postales
192	-	Têtes couronnées, aristocrates, propriétaires, rentiers, étrangers	290	-	Les Objets souvenirs
194	-	Les Voyeurs	292	-	L'Architecture balnéaire privée
196	-	Les Rombières	304	-	Le Boom des années soixante, les stations nouvelles
198	-	Les Vieux beaux		-	Annexe
200	-	Les Cocottes	308	-	Index des noms propres
202	-	Les Domestiques	312	-	Index des noms de lieux
204	-	Les Enfants	314	-	Bibliographie
			319	-	Remerciements

LE BAIN À LA LAME



CI-DESSUS EN HAUT
ALBERT ROBIDA
Le Baigneur-juré
gravure
© Collection de l'auteur

CI-DESSUS
ALFRED GRÉVIN
La Leçon de natation
Petit journal pour rire n° 312
© Collection de l'auteur

PAGE DE DROITE
ALFRED GRÉVIN
Une leçon de natation
Petit journal pour rire n° 342
© Collection de l'auteur

Il nous est difficile aujourd'hui d'imaginer l'épreuve souvent terrifiante que représentait pour les novices le premier contact avec la mer tant ils purent lire d'horreurs à son sujet. Avant 1861, date à laquelle Michelet publiera *La Mer*, premier livre de divulgation de l'océanographie, on sait bien peu de choses de cet élément glauque, froid et mouvant. On le croit habité de bestioles immondes armées de pinces effrayantes, porteur des corps des naufragés et constitué de milliards d'animalcules étranges. Quinze années plus tard, le Dr Constantin, dans son livre sur les Bains de mer écrira encore : « La mer offre à celui qui la voit pour la première fois comme une surprise inattendue. A son aspect on éprouve autant de terreur que d'admiration. Ces deux sentiments se produisent presque simultanément, mais suivant les sujets, tantôt c'est l'un, tantôt c'est l'autre qui prédomine. »

Ses collègues médecins, en ne considérant que l'aspect thérapeutique de la mer, n'en donnaient pas une image plus positive. Les préceptes qu'ils édictaient quant à l'usage du bain ne pouvaient qu'effrayer le nouvel arrivant auquel ces hommes de science ne montraient que de terribles dangers. La parcimonie étant le maître mot de ces rabat-joie, imbus d'un savoir de pure fiction dont le ridicule ne les empêcha pas d'être les véritables maîtres de l'estran.

L'exemple, que l'on pourrait multiplier à loisir, des recommandations, en 1835, du Dr Gaudet, médecin attaché à l'établissement de Dieppe, suffira à justifier la peur du premier bain :

« 1°- Les enfants faibles ou très-jeunes ne doivent prendre que des bains très courts (une à trois minutes) ;
2°- Les femmes d'un tempérament nerveux, amaigries, très débilitées, ne doivent jamais les prolonger au-delà de quatre à cinq minutes. Sous l'empire de telles conditions organiques, on est obligé quelquefois de limiter l'usage du bain pour quelques unes



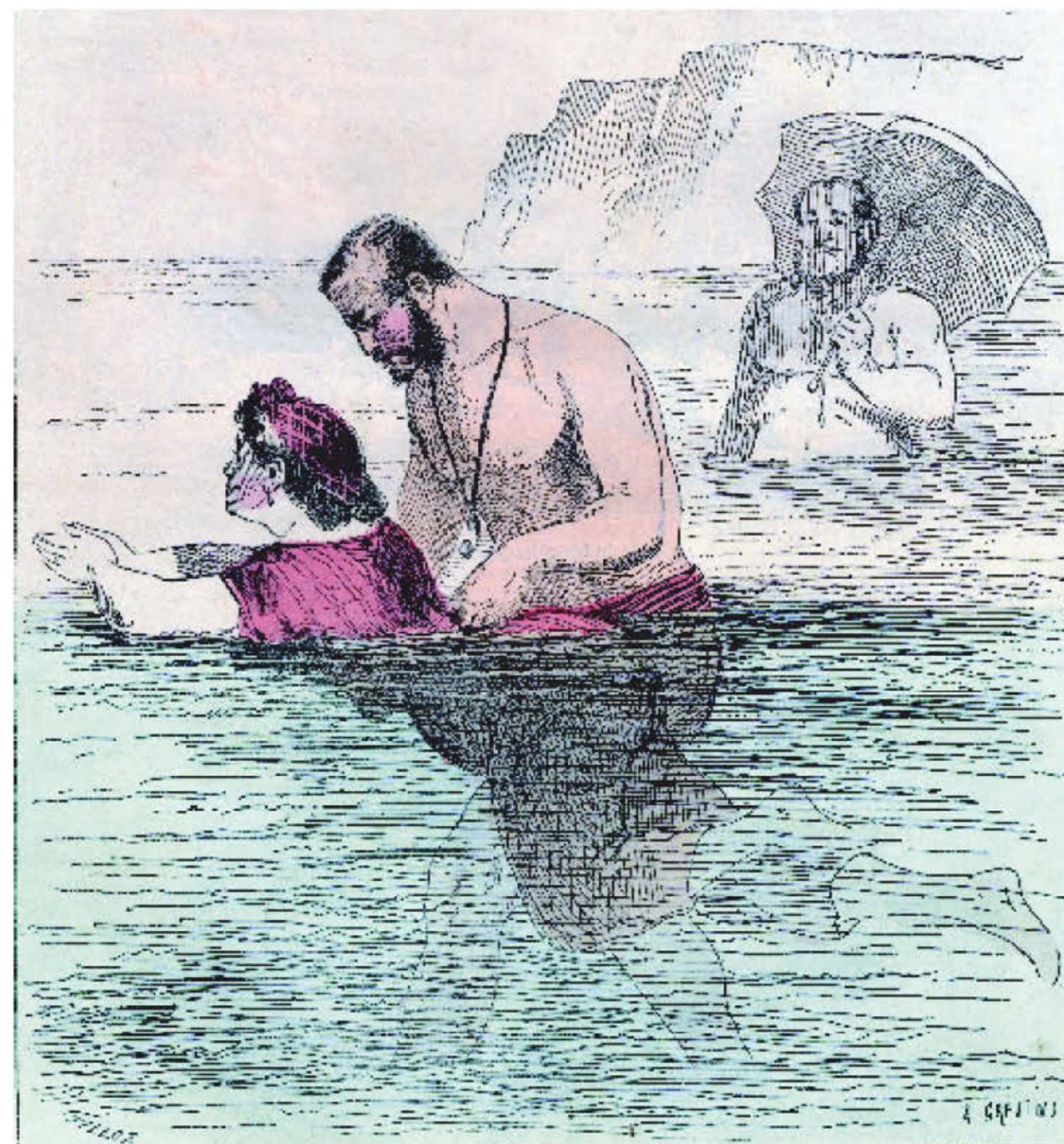
d'elles à une seule, à deux ou à trois immersions au plus ;
3°- Les individus encore jeunes, assez forts, peu excitable, exempts de maladies organiques, peuvent rester à la mer de cinq à huit minutes ;
4°- Les adultes robustes, d'un tempérament

sanguin ou lymphatique, qui sont munis d'embonpoint et se nourrissent amplement, supportent la mer, sans inconvénients, de huit à douze minutes.

[...] Diverses circonstances peuvent servir à modifier la durée du bain de mer. Ainsi, il est de règle en général de l'augmenter, à mesure que le corps contracte l'habitude de son impression, et à mesure que les effets physiologiques de cette impression s'atténuent. Les hommes, eu égard à la pratique du nager, à laquelle ils se livrent le plus souvent, eu égard à leur obtusité nerveuse, doivent séjourner à la mer plus long-temps que les femmes. De toute nécessité, le temps du bain doit être restreint plus que de coutume pour tous les sujets, si la mer est agitée et si les vagues sont très-fortes, ou si la température atmosphérique s'est refroidie. »

Rien, il est vrai, de la connaissance populaire ne pouvait rassurer le téméraire prêt à se jeter dans l'océan. D'autant que peu savaient nager. Pour les aider dans une telle aventure, les établissements de bains ayant réussi après d'âpres batailles juridiques à contrôler la pratique du bain à la lame malgré l'ordonnance d'août 1861 qui intégra les rivages au domaine public, mettent à la disposition des villégiateurs une troupe de baigneurs assermentés, fiers hommes du pays, qu'un costume de rigueur permet de reconnaître.

Qui sont donc ces hommes d'importance, aux multiples responsabilités, figures incontournables de la plage ? Ils sont les descendants des premiers baigneurs-jurés qui, dès le XVII^e siècle, avaient seuls le droit de baigner les enrégés, et qui, à Dieppe, pratiquaient nus l'immersion comme les patients qu'ils entraînaient dans l'eau. Le récit du Dr Raphaël Sabatier,

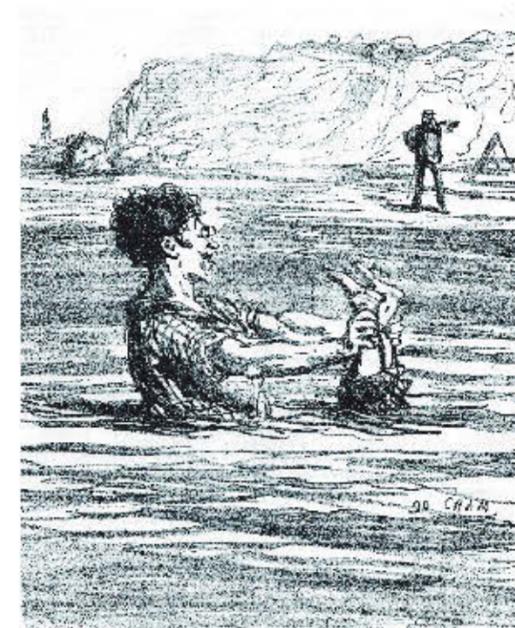


Parfait madame ! parfait !... allongez les bras, parfait ! Maintenant le coup de jarret, la, ferme... une... deux, une... deux. (Bas.) Est-ce qu'il va longtemps nous moucharder comme ça, ton dogue ?...



— Madame, avant d'être baigneur, j'étais
Hercule à la foire; je vais vous tenir
comme ça une heure.

chirurgien en chef des Invalides qui accompagna à Dieppe, en 1775, deux soldats atteints de la rage ne laisse pas de doute quant à la technique d'immersion employée, ni sur la nudité des malades et de leurs soigneurs : « Les baigneurs me dirent qu'ils étoient au nombre de six : qu'eux seuls avoient le droit d'exercer leur métier; qu'ils étoient reçus et recrutés par le corps municipal; enfin qu'ils étoient absolument nus comme les malades qu'ils baignent, mais qu'étant souvent dans le cas d'exercer leur ministère sur des personnes de tout âge et de tout sexe, ils avoient obtenu la permission de se couvrir. » C'est seulement vêtus d'un court tablier, et sans la présence d'un médecin, qu'ils baigneront les deux malheureux soldats dont l'un d'eux mourut de retour à Paris. Quand ils eurent à baigner la reine Hortense en septembre 1813, les deux matelots qui la portèrent, décence oblige en présence d'une personne royale, s'étaient habillés de laine et portaient des gants de fil blanc.



— Tenez, madame, avant que d'être
baigneur, j'étais acrobate.

Au XIX^e siècle, les guides sont aussi habillés qu'ils étaient nus au siècle précédent. Toujours à Dieppe, ils « portent la veste, le gilet et le pantalon en drap bleu avec une ceinture de laine rouge et un chapeau ciré rond illustré de ces mots « Bains de Mer ». Les guides-baigneurs de M. De Paris, le promoteur du premier établissement de bains dieppois, n'étaient pas seulement recrutés parmi les pêcheurs : le père et le fils Roussel, parqueyeux de leur état (c'est-à-dire exploitant un parc de pêche); Destain, tourneur d'os (ivoirier); Billoquet, vieux matelot. Le père Roussel avait une excellente réputation jusqu'à Pontoise car il avait baigné en mars un riche meunier de cette ville mordu par un chien qui se portait depuis fort bien. Voici ce que disait de ces baigneurs dieppois le *Mercur* du Dix-neuvième siècle de 1826 : « Mais qui sont donc les êtres privilégiés, ou maudits, qu'une patente autorise à presser des charmes que l'action de l'eau trahit et rend mille fois plus séduisants encore ? Amants jaloux, maris ombrageux, essayez la sueur

CI-DESSUS
CHAM
Act ualités
lithographie
© Collection de l'auteur

CI-DESSUS
CHAM
Act ualités
lithographie
© Collection de l'auteur

PAGE DE GAUCHE
ANONYME
Baigneurs-jurés
aquarelle
© Trouville, villa Montebello



— Monsieur le baigneur... c'est t-y vrai qu'il y a des requins à Dieppe?
 — Parbleu... mais c'est simple... dès qu'on en voit venir un pour vous manger, suffit de se mettre en travers et alors y n'vous mange pas parce qu'il a peur de s'étrangler !...



— Madame Prudhomme, ne nous pressons pas, ne nous pressons pas, rappelons nous que la dignité doit présider à tous les actes de notre vie... la dignité seule distingue l'homme du reste des animaux !...



— Monsieur Prudhomme... je me noie !...
 — Très bien ! ... madame, je vais recueillir...
 — Ma personne... oh ! merci !...
 — Non, madame... ne nageant point, je vais recueillir vos dernières volontés... je ne puis faire plus !...



dont votre front se couvre. Sans être aussi radicalement incapables de faiblesses que les femmes de chambre des épouses du grand-turc, les tritons de vos belles néréides sont de vieux marins encore nerveux, mais depuis longtemps engourdis, qui passent la moitié de leur vie dans l'eau, dont le visage est flétri, dont le corps, à demi-congelé, semble n'avoir conservé d'action musculaire que celle nécessaire pour mouvoir les bras et les jambes. » Ces marins forment une corporation agréée par le corps médical et la municipalité afin que des imposteurs ne puissent se prévaloir du titre (ce fut le cas à Dieppe en 1808). N'y sont admis que ceux ayant fait vœu de chasteté et preuve d'insensibilité. « Il est des moments où l'accomplissement de ce vœu est vraiment méritoire ; par exemple, lorsqu'une grosse vague vient surprendre la baigneuse et lui fait perdre l'équilibre, pleine d'effroi, elle s'accroche à son guide, le saisit où elle peut, quelquefois, l'enlace et le presse des plus beaux bras du monde ; mais la peur explique tout, excuse tout ; d'ailleurs les baigneuses n'ont pas prêté serment ; elles ne se sont engagées à rien. »
 Moins rassurante et fort étonnante est cette remarque puisée dans le manuel du Dr Le Cœur de 1846 : « Il est bon que le guide sache nager, mais je n'en fais pas une condition indispensable pourvu qu'il ait le pied marin et qu'il soit prudent et ferme à la mer. » ! Dans le *Petit Guide annuaire du touriste*

à Villers, Trouville, Deauville, Villers, Houlgate-Beuzeval, Dives, Cabourg, de 1874, on apprend que Trouville propose cinq guides-baigneurs pour dames et deux pour les hommes, les sieurs Costey fils et père. A Dieppe, ils seront au nombre de dix-huit. De Trouville ou d'ailleurs, ils étonnent le bourgeois en consommant tous d'énormes quantités d'eau-de-vie pour se réchauffer des heures ainsi passées à baigner les villégiateurs, ce qui ne les empêche pas de faire leur travail le plus consciencieusement du monde. Cependant, la profession de guide n'a pas toujours été réservée aux hommes. Une peinture conservée au musée du Vieux Granville montre une scène de bain dans laquelle deux femmes guides s'occupent des baigneuses, tandis qu'à Dieppe, les bains De Paris proposent des maîtresses baigneuses qui sont les épouses ou filles des maîtres nageurs jurés.
 Sur certaines plages de sable aux estrans importants, comme à Villers-sur-Mer, il est interdit de se baigner à marée basse sans l'aide d'un baigneur. Le guide coûte 50 centimes et il lui revient la moitié de la somme.
 Sur toutes les plages de l'hexagone, les baigneurs prennent une importance considérable car chaque femme passe entre les bras solides de ces gaillards pittoresques aux surnoms surprenants et au patois incompréhensible qui n'ont pas forcément des manières villageoises. A Etretat, la coqueluche de ces

dames est le bien nommé Zéphir Coquin. A Villers, c'est aux bras d'Austerlitz et d'Abenoît que les baigneuses confient leur santé, tandis que celles de Sainte-Adresse s'en remettent au père Florentin, puis au père Olsen. Il faut avouer que ceux-ci pratiquent l'immersion d'une bien singulière façon qui consiste à se saisir de la baigneuse sous les bras jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de profondeur et de la jeter tout de go dans l'eau, le plus souvent la tête la première. De cette manière, ils s'accordent avec la théorie généralement admise de l'immersion brutale plutôt qu'échelonnée : « Il faut que tout le corps, tête comprise, soit immergé en même temps ou à peu près. Il faut donc entrer spontanément, rapidement, se plonger ou s'accroupir. L'immersion lente et progressive peut quelquefois déterminer des accidents. » peut-on lire parmi les conseils prodigués en 1881 par L. Lagneau, directeur du Casino de Dinard, dans son *Guide à l'usage des baigneurs et des touristes*.
 On ne s'étonnera pas qu'une telle façon d'être jetée à l'eau garantisse cris et frissons ! Une autre technique, conseillée à ceux qui se baignent seuls, provoque le même résultat d'immersion : « Le baigneur entrera bravement, presque en courant dans la mer, et arrivé à une distance telle que l'eau s'élève environ à moitié cuisses, il se jettera à genoux en courbant légèrement la tête en avant. » Une fois la baigneuse novice quelque peu accoutumée, le baigneur la dépose près



— Voyons, mon ami, tu sais que la mer t'est nuisible et tu prends trois bains par jour !
 — Il faut bien faire quelque chose pour ces braves gens, ce sont mes électeurs !

CI-DESSUS À GAUCHE
HONORÉ DAUMIER
 Croquis aquatiques
 lithographie
 © Collection de l'auteur

CI-DESSUS AU CENTRE
HONORÉ DAUMIER
 Les Trains de plaisir
 lithographie
 © Collection de l'auteur

CI-DESSUS À DROITE
HONORÉ DAUMIER
 Croquis d'été
 lithographie
 © Collection de l'auteur

CI-DESSUS À GAUCHE
ANONYME
 Le surveillant du bain
 photographie
 © Collection Joseph Delarue

CI-DESSUS À DROITE
ANONYME
 Le Plongeur à Etretat
 photographie
 © Collection Joseph Delarue

CI-CONTRE
DRANER
 Act ualités
 lithographie
 © Collection de l'auteur